



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question écrite n° 21224

Texte de la question

En mars 1998, M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement a indiqué que : « dans un délai de cinq ans, les passages à niveau les plus dangereux n'existeront plus ». Or, Mme Marie-Jo Zimmermann attire son attention sur le fait qu'elle l'a déjà alerté sur le problème des passages à niveau en Lorraine. Pour l'instant, aucune mesure n'est annoncée, notamment dans le cas du passage à niveau de la Patrotte à Metz. C'est d'autant plus inadmissible que les premières études sérieuses pour la suppression de ce point noir datent de 1973. C'est dire si le maintien du statu quo est inacceptable. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique s'il considère que le passage à niveau de la Patrotte fait partie « des passages à niveau les plus dangereux ». Si oui, elle souhaiterait qu'il lui précise en détail les mesures prises pour sa suppression et l'échéancier correspondant.

Texte de la réponse

Le passage à niveau n° 1 de Metz-Devant-les-Ponts dit de « la Patrotte », évoqué par l'honorable parlementaire, est situé à l'intersection de la ligne ferroviaire reliant Metz-Sablon, au triage de Woippy, et de la route départementale 50. Cette voie connaît un trafic routier important dû aux échanges entre la périphérie de Metz, le centre-ville et l'autoroute A 31. Ce passage à niveau, équipé de quatre demi-barrières, constitue effectivement une gêne pour l'écoulement du trafic routier urbain mais ne semble pas poser de problème particulier du point de vue de la sécurité. Son équipement est conforme à la réglementation en vigueur. Les possibilités d'agir sur la signalisation routière sont faibles et ne permettraient pas d'améliorer, de façon significative, le débit routier. La résorption de cette gêne à l'écoulement du trafic routier doit plutôt trouver une solution dans le réaménagement du tissu routier du quartier de « la Patrotte ». Un projet de pénétrante baptisé VR 412 a d'ailleurs été élaboré par les services de la ville de Metz et aurait permis de supprimer le PN 1, mais il ne s'est pas concrétisé. Ce réaménagement du quartier suppose, bien évidemment, de très lourds investissements et la solution ne pourra venir que d'une concertation entre tous les acteurs concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21224

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1998, page 6094

Réponse publiée le : 1er mars 1999, page 1254